



A l'attention d'Elisabeth Borne, Première  
Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

Paris le 22 juin 2022

**Objet :** Propositions pour une politique de l'enfance ambitieuse

Madame la Première Ministre,

La Dynamique « De la Convention aux Actes ! » rassemble près de 30 organisations engagées en France et à l'international pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer lorsque vous nous aviez fait l'honneur, le 20 novembre 2019, en votre qualité de Ministre de la Transition écologique et solidaire, de participer à notre grand événement inter-associatif au Théâtre du Merveilleux à Paris à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'Enfant des Nations Unies.

Depuis 2019, notre Dynamique poursuit son plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant en France et à l'international et elle s'est fortement mobilisée à l'occasion des élections présidentielle et législatives 2022. Jusqu'à ce jour, notre collectif a porté un message phare : celui de la création d'un Ministère de l'Enfance et de la Jeunesse dans l'optique d'améliorer la gouvernance et la visibilité des politiques publiques relatives à ces publics.

En ce lendemain d'élections législatives, nous souhaitons donc partager avec vous nos propositions pour une politique de l'enfance et de la jeunesse ambitieuse.

Tout d'abord, nous saluons la nomination de Charlotte Caubel, en qualité de Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance à vos côtés. Bien que la mise en place d'un Ministère dédié de plein exercice n'ait pas été l'option retenue, nous serons attentifs à ce que ce rattachement à la Première Ministre permette d'impulser, dans les faits, la transversalité des sujets liés à l'enfance et à la jeunesse avec les autres ministères, sur les dimensions nationale et internationale, condition essentielle à la mise en œuvre de politiques globales et cohérentes en faveur des droits de l'enfant. Nous saluons également le fait que ce secrétariat d'Etat ait une co-tutelle sur les administrations centrales que sont la Direction générale de la cohésion sociale et la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, qu'il dispose du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et que des liens soient renforcés avec les autres directions centrales (santé, éducation, jeunesse etc.). Cela devrait concourir au décloisonnement des politiques publiques de l'enfance et favorisera la mise en place d'une véritable stratégie globale, transversale et cohérente en faveur de l'enfance et de la jeunesse, que nous appelons de nos vœux

depuis plusieurs années et qui devra notamment être impulsée en lien avec la stratégie européenne pour les droits de l'enfant récemment adoptée.

Nous attendons en revanche que la Secrétaire d'Etat ait le même pouvoir d'agir qu'aurait eu une Ministre de plein exercice en charge de l'enfance. Son classement dans l'ordre protocolaire au rang de 27<sup>e</sup> sur 28 nous questionne et nous laisse perplexe. Quel sera son degré d'influence au niveau du Gouvernement ? Comment le Gouvernement compte-t-il assurer, conformément à l'engagement d'Emmanuel Macron, la priorité à l'enfance durant ce quinquennat ? En effet, le fait, par exemple que la petite enfance et les politiques familiales relèvent du Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et la jeunesse du Ministère de l'Education nationale nous questionne car cela concourt au morcellement et au cloisonnement des politiques et dispositifs en direction de l'enfance et de la jeunesse. Cela ne permet pas une approche globale et pluridimensionnelle de la situation des enfants. Il nous semblerait opportun que ces deux thématiques soient rattachées au portefeuille de Madame Caubel, Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance.

Enfin, nous demandons que le secrétariat d'Etat en charge de l'enfance ait également pour missions de :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques publiques en améliorant l'accès aux données de l'enfance, en évaluant l'impact des lois sur les enfants et en élaborant des analyses budgétaires centrées sur l'enfant ;
- Associer les enfants et les jeunes à l'élaboration des politiques publiques à travers la mise en place d'un collège des enfants et adolescents consultatif à ses côtés.

Compte tenu des responsabilités que vous occupez et connaissant votre volonté de faire de l'enfance une des priorités de votre Gouvernement, nous espérons que ce courrier et ces propositions retiendront pleinement votre attention. Nous restons, par ailleurs, à la disposition de vos conseillers pour en échanger plus longuement.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous prions d'agréez, Madame la Première Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Dynamique « De la Convention aux Actes »  
**Isabelle Moret**  
Directrice générale de SOS Villages d'Enfants

#### Contacts

**Florine Pruchon**

Coordinatrice de la Dynamique & Responsable  
plaidoyer SOS Villages d'Enfants  
[fpruchon@sosve.org](mailto:fpruchon@sosve.org) – 06 63 04 19 74

PJ : Note de positionnement de la Dynamique en  
direction des candidats à l'élection présidentielle  
intitulée "Faites de l'Enfance et de la Jeunesse une  
priorité !"

## DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR :



## AVEC LA PARTICIPATION DE :

